

EPICERIES THES ET CAFES. UN EXCELLENT CHOIX DE THE NOIR. De 3s. à 5s. 6d. De 2s. 6d. à 4s. 6d. et un Thé mélé, d'un goût pénétrant, à 3s. la livre.

NOUVELLEMENT RECU LES SOUSSIGNES VIENNENT DE RECEVOIR DE LA MAISON CROSS ET BLACKWELL, Un assortiment de toutes les variétés de leurs FAMEUSES SAUCES. Telles que SAUCES AUX CHAMPIGNONS ET AUX NOIX, Marinades assorties, Gâteaux, Narmelades, Viandes, Langues et Jambons marinés et en pots, Fromages en valette (forme Ananas) et aussi, Un Assortiment complet et choisi

D'EPICERIES DE PREMIERE QUALITE. Les articles sont portés à domicile gratis. C. A. MARCHAND ET CIE. Coin des rues Notre-Dame et St-Denis. 22 octobre. 117

AUX CONSORTS ITALIENS FUGITIERS, Résidents en Canada. LE SOUSSIGNE A RECU INSTRUCTION du Gouvernement Italien de donner publicité au décret Royal suivant:

VITTORIO EMANUELE II PER GRAZIA DI DIO E PER VOLONTA' DELLA NAZIONE. Sulla proposta del Ministro di Grazia e Giustizia et del Caltè di quello della Guerra; Abbiamo decretato e decretiamo: Articolo unico. E concessa piena amnistia a tutti i reuniti alle leve prima d'ora operati sulle classi 1838, 1839 e 1840 arrestati o presentatisi spontanei prima della pubblicazione dell'attuale Decreto, o che si presentano al Pretorio o Comandante Militare entro tutto il corrente mese di dicembre.

RE D'ITALIA. Sulla proposta del Ministro di Grazia e Giustizia et del Caltè di quello della Guerra; Abbiamo decretato e decretiamo: Articolo unico. E concessa piena amnistia a tutti i reuniti alle leve prima d'ora operati sulle classi 1838, 1839 e 1840 arrestati o presentatisi spontanei prima della pubblicazione dell'attuale Decreto, o che si presentano al Pretorio o Comandante Militare entro tutto il corrente mese di dicembre.

NOUVELLES MARCHANDISES DU PRINTEMPS. Recues et déballées, Le contenu de 350 CAISSES ET BALLES DE NOUVELLES MARCHANDISES, Comprenant toute les Nouveautés de la Saison. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner cet assortiment.

NOUVELLES MARCHANDISES DU PRINTEMPS. Recues et déballées, Le contenu de 350 CAISSES ET BALLES DE NOUVELLES MARCHANDISES, Comprenant toute les Nouveautés de la Saison. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner cet assortiment.

NOUVELLES MARCHANDISES DU PRINTEMPS. Recues et déballées, Le contenu de 350 CAISSES ET BALLES DE NOUVELLES MARCHANDISES, Comprenant toute les Nouveautés de la Saison. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner cet assortiment.

NOUVELLES MARCHANDISES DU PRINTEMPS. Recues et déballées, Le contenu de 350 CAISSES ET BALLES DE NOUVELLES MARCHANDISES, Comprenant toute les Nouveautés de la Saison. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner cet assortiment.

POISSON FRAIS, etc. PETITE MORUE FRAICHE ET FUMEE. HUILES DE Baltimore. A vendre par BRUNEAU ET DUFRESNE. 15 mars. 27

DIVERS AVIS PUBLICS. LUNDI, LE SEPTIEME JOUR D'AVRIL prochain, à DIX heures du MATIN, au vendu par Autorité de Justice, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St-Martin, un immeuble, situé dans la dite paroisse de St-Martin, dans la cité de Montréal, appartenant à la communauté qui a existé entre défunt THOMAS LECHEVALIER, cultivateur, et LA RUE MONTREAL, tenant au bout sud-est, et à LUCIE LECHEVALIER, cultivateur, et à François Leblanc, joignant au côté nord-est, à Prosper Lorrain et à St-François Leblanc, et au côté sud-est à Louis Lapière; ce qui forme environ trente-huit arpents en superficie; le tout plus ou moins, et qui est enclavé, avec deux maisons d'un en pierre, grange, étables et autres bâtiments dessus construits. Les conditions seront données le jour de la vente. A. B. PAPINEAU, N. P. 13 mars. bps-ca-25

DR. TRESTLER & FRERE, DENTISTE, HAUT DE LA RUE St-Laurent, COIN DE LA Petite Rue St-Jacques, MONTREAL. 136

DESTRUCTION COMPLETE DES INSECTES NUISIBLES. L'Herminette et l'Economie Domestique. LA POUDRE INSECTICIDE EST EMPLOYÉE avec l'aide d'un SOUFFLET SPECIAL. Pour faire entrer la Poudre dans tous les endroits où les insectes se logent. Elle détruit pareillement les Coquerelles, les Criquets, les Fourmis, les Mouches et les Araignées. Elle détruit aussi les insectes sur les plantes et les animaux, mais n'est pas préjudiciable à l'humanité. Vient d'être reçue de Paris par S. J. LYMAN ET CIE., Place d'Armes. 5 nov. 122

"CHASSEURS CANADIENS." ES OFFICIERS DE CE CORPS SE REUNIRONT, d'ici à nouvel ordre, tous LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, dans leur Salle, Bâtisse Pratt, à 31 précises, pour Exercices Militaires. Par Ordre du Lieutenant-Colonel, Commandant, 8

BANQUE MOLSON. LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE MOLSON sont par les présentes notifiés qu'un dividende de quatre par cent sur le fonds capital, a été déclaré pour le semestre courant et sera payable au bureau de la banque en cette ville, le ou après le 1er AVRIL prochain. Les livres de transfert seront fermés du 15 au 31 courant inclusivement. Par ordre du Bureau, WILLIAM SACHE, Caissier. 20

STATUE DE LA REINE. LA LISTE DE SOUSCRIPTION SERA ouverte jusqu'à SAMEDI prochain, le 8 de MARS, et pourra être vue aux bureaux ci-dessus mentionnés; après cette date, les noms des Souscripteurs seront publiés: Institut des Artistes, Association "Library Mercantile", Dawson et Fils, Pichet et Gravel, J.-B. Rolland, Institut-Canadien-Français, Merchant's Exchange, Dolly, St-Lawrence Hall, 6 mars, 22

Z. ROUSSILLE, AVOCAT. No. 25 RUE ST-VINCENT No. 25 MONTREAL. M. Z. R. SUIVRA LES DISTRICTS DE LA CITE. NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ DE LA CITE. LES SOUSCRIPTEURS AU NOUVEAU Fonds sont par les présentes notifiés que le quatrième installment de douze et demi par cent sera dû et payable au bureau de la Compagnie, SAMEDI, le 15 du courant. Par ordre du Bureau, GEORGE ROBSON, Secrétaire. 6 mars. am-22

LA PRESERVATION PERSONNELLE. ESSAI MEDICAL POPULAIRE, SUR LA guérison de la Débilité Révénue et Physiologique résultant d'habitudes solitaires, ou excès, qui épuisent prématurément les fonctions de la Virilité, détruisent tout espoir de Postérité, et mettent en danger le bonheur du Mariage, empêchent l'accomplissement des engagements qui constituent l'un des plus chers objets de l'Existence; par le Dr. LAURENT, No. 37, Bedford Square à Londres, membre du Collège des Chirurgiens de Londres, etc. Consultations chez lui tous les jours. Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui, peut-être traités avec succès, par correspondance et les remèdes expédiés d'une manière secrète et certaine dans toutes les parties du monde. La Préservation Personnelle, ornée de nombreuses gravures et d'exemples, est en vente chez le Libraire J. Longford, 45 Grande rue St-Jacques à Montréal, et chez T. H. Hardy, rue la Fabrique à Québec, prix 20c francs par la Poste, 30c 11 Av.

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE DE LIVERPOOL ET LONDRES. BUREAU DES DIRECTEURS DU CANADA: T. B. ANDERSON, Ecr., Président, AL EXANDER SIMPSON, Ecr., Député-Président, HENRY STARNES, Ecr., M. P. P. JAMES MITCHELL, Ecr., E. J. S. MAITLAND, Ecr., J. H. MAITLAND, Ecr., Secrétaire-Résident, G. F. C. SMITH, Assistant-Secrétaire-Résident. RAPPORT DES DIRECTEURS. A la vingt-sixième Assemblée Générale Anuelle, tenue le treizième jour de Février 1862, dans la Salle des Ecaus Publics, Chambre de Liverpool et Londres, à Liverpool.

Les événements de l'année 1861 ont causé une influence assez considérable sur les intérêts et les ressources des Compagnies d'Assurances contre le Feu. Les pertes, cependant, à déduire du pouvoir de ces sortes d'Institutions est aussi grand que les plus fortes agitations, et la confiance qu'on place en elles n'est pas perdue. La Compagnie de Londres et de Liverpool a eu sa part de désastres, mais l'augmentation rapide de ses Revenus a permis aux Directeurs de donner le Compte-rendu suivant qui est loin d'être défavorable: DEPARTEMENT DU FEU.—Les Primes reçues pour les Assurances contre le Feu se sont élevées à £360,130 19s. 9d., tandis que celles reçues en 1860 n'étaient que de £313,725 12s. 7d., donnant ainsi une augmentation de £46,405 7s. 2d. par 1861. Les Directeurs ont lieu de croire que cet état, ainsi en regard avec le fait de l'augmentation des Primes dans toutes les branches, sera considéré comme favorable par les Propriétaires. Ils n'ignorent pas combien fréquents et sérieux ont été les feux, et ils reconnaissent, par les progrès qui viennent d'être enregistrés, l'évidence claire, que toujours et en toutes choses on a sauvé la réputation de la Compagnie et acquis la confiance publique. Les pertes, pendant l'année, se sont élevées à £24,311 9s. 9d. DEPARTEMENT DE LA VIE.—De grandes affaires ont été faites dans cette branche. Le nombre de Polices sur la Vie données a été de 794, assurant ainsi £48,562, et produisant en Primes £2,793 13s. 6d. Les Livres montrent que le total reçu de cette source a été de £135,974 2s. 3d., et le montant des Réclamations payées de £73,192 9s. 2d. Des assurances, 13 sont morts, et auxquelles £273 7s. 4d., étaient payable annuellement, et 61 nouveaux Bont ont été données par lesquels les annuités sont de £1,960 13s. 10d. La somme totale actuellement payable en annuités est de £21,271 17s. 2d., et la balance sur le Crédit du Département à la fin de 1861 est de £762,282 15s. 9d., contre celle de £707,783 7s. 3d., donnant une augmentation de £54,477 8s. 6d., à la réserve sur la Vie comme résultat des transactions pendant l'année. ETABLISSEMENT DE BRANCHES ET D'AGENCES.—Les Propriétaires ne manquent pas de remarquer que la plus grande partie des succès obtenus doit être attribué au zèle et à l'activité de ceux qui, à plus ou moins de distance des centres d'opération, ont travaillé ardemment à promouvoir les intérêts de la Compagnie, dans leurs localités respectives. FONDS DE SURPLUS EN RESERVE.—Ce Fonds s'élève actuellement à £206,421 11s 11d PROFITS DE PERTES.—La balance au crédit de cet Compte est de £200,496 3s. 9d., et de cette somme, les Directeurs se proposent de prendre le même Dividende que les Propriétaires ont reçu des années précédentes, et, quand elle sera payée, la balance des Profits non-dividés sera de £14,218 19s. 9d. Le tableau suivant montre le montant sur le Crédit des différents Fonds de la Compagnie: Capital payé.....£189,002 0 0 Fonds Réserve.....216,224 11 11 Fonds sur la Vie.....762,282 15 9 Profits et Pertes.....14,218 19 9 £1,141,995 7 5

Cette somme considérable est placée d'une manière à satisfaire, et les parties qui sont sous le contrôle des Bureaux d'Assurances ont été satisfaites. Le Bureau est maintenant en état de dire que la Compagnie de Lancashire est basée sur des garanties qui ont été données à Valparaiso, sur lesquelles des Réclamations ont été faites. Pour conclure, les Directeurs regardent en arrière avec orgueil d'un succès passé et continuent dans l'espérance de le reproduire. En proposant l'adoption de ce Rapport, le PRÉSIDENT dit qu'il ne perd pas le temps à faire d'inutiles remarques. Lorsque les Directeurs ont pris sous considération les différentes circonstances dans lesquelles s'est trouvée la Société et les pertes nombreuses qui ont été essayées au commencement de l'année, non-seulement par cette Compagnie, mais encore par d'autres Offices, et particulièrement le Département de la Vie, il n'est pas étonnant que le PRÉSIDENT pense qu'il n'y a aucune probabilité que la Compagnie éprouve des pertes aussi considérables que celles qu'elle a subies pendant l'année dernière. Il félicite les Propriétaires des résultats obtenus, et exprime la conviction qu'il ne se présentera pas des difficultés sérieuses qui pourraient arrêter les progrès dans les années que la Compagnie a faites depuis plusieurs années avec tant de succès. M. SAMUEL ASHTON, de Manchester, en secondant l'adoption du Rapport, remarque que ce Rapport fait beaucoup par lui-même. La motion est adoptée à l'unanimité. M. CHARLES MOZLEY propose des remerciements aux Directeurs, et dit qu'il voit avec plaisir que le Bureau de Direction a porté la plus vive attention à promouvoir les intérêts de la Compagnie. Il est vrai, ajoute-t-il, que les progrès faits par la Compagnie d'Assurance de Londres et de Liverpool sont extraordinaires, mais ces progrès doivent être attribués non-seulement à la force des événements, mais encore aux soins et à l'attention donnés par le Comité de Direction. M. MOSS seconde la motion qui est adoptée. Le PRÉSIDENT remercie l'Assemblée des compliments qui lui sont donnés ainsi qu'à ses collègues. Il faut remarquer que les Directeurs ont fait tout ce qui était en leur humble pouvoir pour conserver la Compagnie dans toute son intégrité — avec honneur et désintéressement tant dans l'intérêt des Propriétaires que dans celui des Assurés. Ils n'ont jamais hésité à faire droit aux Réclamations qui leur étaient présentées. En continuant leurs services, les Directeurs feront tout ce qui leur sera possible pour promouvoir les intérêts de cette grande Compagnie (Applaudissements) M. A. P. FLETCHER propose que les Directeurs qui se retirent — MM. Gilmour, Haigh, Littlefield, Marriott, Parker, Swainson, et Tobin — soient réélus. M. C. J. CORRELL seconde cette motion qui est adoptée à l'unanimité. Sur motion de M. W. EARLE, secondé par M. Marriott, des remerciements sont votés aux différents Comités de Direction qui se sont réunis dans le pays et à l'étranger. Le PRÉSIDENT propose que des remerciements soient votés à M. Boulton, leur Secrétaire respectif. Une explication de 20 années, pendant lesquelles il a été Membre du Bureau des Directeurs, me permet de parler avec connaissance de cause des services rendus par M. Boulton qui, dans son opinion, avait beaucoup contribué à faire prospérer la Compagnie. "En présence de ce Monsieur, je ne veux pas, dit le PRÉSIDENT, faire l'éloge de ses mérites, c'est un homme actif — sous lequel même j'ai l'occasion de lui dire qu'il était un peu sanguin — il est actif, industrieux et aussi honorable que n'importe quel gentilhomme à Londres." La motion est adoptée par acclamation. M. BOULT remercie avec plaisir ces compliments et espère se montrer digne de la confiance que l'on veut bien reposer en lui. En réponse à une question, Le PRÉSIDENT dit que les pertes éprouvées par la Compagnie dans le dernier grand feu qui a eue lieu à Londres étaient seulement de £40,000 et à £435,000. Un vote des remerciements au Président et à la Séance est levée. GEORGES GRANT, Président, SWINTON BOULT, Secrétaire.

PROGRES DE LA Compagnie d'Assurance de Liverpool et de Londres DEPUIS 1850. ANNEES. PRIMES SUR LE FEU. PRIMES SUR LA VIE. FONDS INVESTIS. 1851 £ 54,305 £ 27,157 £ 502,824 1856 222,279 72,781 821,061 1861 360,130 135,974 1,311,905 Pertes par le Feu et sur la Vie payées par la Compagnie depuis son établissement jusqu'en 1861, £2,222,116 N.B.—Dans la somme ci-dessus mentionnée de £1,311,905 7s. 5d. sterling, sont compris les items suivants pris et mis à la disposition des Directeurs de la branche du Canada: 31 Décembre 1861.—Argent à la Banque de Montréal.....\$ 8,505 50 Bons sur le Gouvernement Provincial.....51,616 10 Bons sur le Havre de Montréal.....21,826 00 Bons sur l'Aqueduc de Montréal.....41,442 00 Bons sur la Cité de Montréal.....59,827 87 Bons sur le Havre de Québec.....15,330 00 Fonds et Amortissements.....13,950 00 Biens-fonds.....26,272 22 Balance due par les Agents.....4,032 82 \$242,406 47 J. A. MAITLAND, Secrétaire-Résident. T. B. ANDERSON, Président. 28 mars. 31

HUBERT BUSSIERE, COLLECTEUR, PRÉTEUR DE LETTRES FUNÉRAIRES, Cartes d'Invitation, DE BILLETTS, ETC., No. 42 PETITE RUE ST-JACQUES. REFERENCES: Hon. Le. René [Damas] Masson, Ecr. T. A. Doucet, éc., n.p. [Jo] Belle, éc., n.p. Et plusieurs autres. 18 mars. am-27

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS, DONNE qu'il sera fait application au Parlement à sa prochaine Session pour obtenir un acte incorporant une Compagnie pour établir une SALLE PATINER (Skating Rink) dans la Cité de Montréal. 27 mars. #—30

AVIS. A SOCIÉTÉ ENTRE H. L. JACOT ET L. CIE., et le soussigné, est expiré depuis le 5 de mars courant, et les personnes ayant des réclamations contre la dite société, sont requises de les présenter au soussigné d'ici au 10 AVRIL prochain. JOS. J. RIVIERE. Montréal, 27 mars. #—26

AVIS. A SOCIÉTÉ ENTRE H. L. JACOT ET L. CIE., et le soussigné, est expiré depuis le 5 de mars courant, et les personnes ayant des réclamations contre la dite société, sont requises de les présenter au soussigné d'ici au 10 AVRIL prochain. JOS. J. RIVIERE. Montréal, 27 mars. #—26

AVIS DIVERS. Corporation de Montréal. Vente des Etaux de Bouchers au nouveau Marché St-Antoine. LES BAUX DES ETATS DU NOUVEAU MARCHÉ ST-ANTOINE, pour une année à compter du PREMIER MAI prochain, seront vendus à l'ENCAEN PUBLIC, au dit marché, MERCREDI, à MIDI, le NEUVIEME Jour d'AVRIL prochain. On ne recevra l'encherne d'aucune personne enletée déjà pour arranger de louer d'Etats dans aucun des autres Marchés. Chaque locataire devra fournir deux bonnes cautions distinctes et séparées pour la due exécution de son bail. On fera connaître les autres conditions à l'époque de la vente. Par ordre, CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 18 mars 1862. #—7

Poisson Sale DE L'AUTOMNE 1861. SAUMON, MAQUEREAU, TRUITES, MORUE, POISSON BLANC, HARENGS d'Écosse et de Labrador. A vendre par BRUNEAU ET DUFRESNE. 18 mars. 27

POISSON FRAIS EN BOITE D'UNE ET quatre livres. HOMARDS en boîtes d'une et quatre livres SARDINES en boîte, demi et quart de boîte ANCHOIS et CREVETTES en petits Pots. A vendre par BRUNEAU ET DUFRESNE. 18 mars. 27

Bureau du Greffier. CONSEIL LEGISLATIF. Québec, 14 février 1862. LE TEMPS FIXE POUR RECEVOIR DES PÉTITIONS pour BILLS privés expira, Jeudi, le dixième jour d'Avril, Et le temps fixé pour présenter des BILLS privés expira, Jeudi, le dix-septième jour d'Avril. Mil huit cent soixante-deux. J. F. TAYLOR, Greffier du Conseil Législatif.

TOUTE DEMANDE DE BILLS PRIVÉS exige la publication de l'avis suivant, savoir: DANS LE HAUT-CANADA. Un avis inséré dans la Gazette Officielle et dans l'un des journaux publiés dans le comté ou l'un des comtés auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langues, et n'y a qu'un seul permis, ou s'il n'y existe pas de journal, la publication doit se faire alors dans le journal du comté le plus proche où il s'en publie. DANS LE BAS-CANADA. Un avis inséré dans la Gazette Officielle, en français et en anglais, et dans un journal public en anglais et dans un autre publié en français dans le District auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langues, et n'y a qu'un seul permis, ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la Gazette Officielle et dans le journal d'un District voisin. Ces avis doivent être publiés dans chaque cas pendant une période d'un mois deux mois, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la Session précédente et la prise en considération de la Pétition. Certifié, J. F. TAYLOR, Greffier du Conseil Législatif. N.B.—Les avis ci-dessus sont insérés dans le Pays, La Minerve, Montréal, Journal de Québec, Canadian, Québec, Courrier de St-Hyacinthe, Le-Nouvelliste, Trois-Rivières, Gazette de Sorel, Franco-Canadien, Ibterville, Gazette des Campagnes, Kamouraska, 22 fév. 17

Province du Canada. BUREAU DU GREFFIER, ASSEMBLÉE LEGISLATIVE. Québec, 14 février 1862. LE TEMPS FIXE POUR LA RECEPTION DES PÉTITIONS RELATIVES À DES BILLS PRIVÉS expira, Jeudi, le DIXIEME jour d'AVRIL, mil huit cent soixante-deux. WM. B. LINDSAY, Greffier Assemblée.

PETITIONS AU PARLEMENT. LES PERSONNES QUI AURAIENT L'INTENTION d'adresser des PÉTITIONS à l'Assemblée Législative à sa prochaine Session, sont par le présent notifiées que l'Ordre Permanent qui autorisait la réception de Pétitions imprimées a été rescindé; il faudra donc à l'avenir que toutes les Pétitions soient en manuscrits. WM. B. LINDSAY, Greffier Assemblée.

AVIS. A SOCIÉTÉ ENTRE H. L. JACOT ET L. CIE., et le soussigné, est expiré depuis le 5 de mars courant, et les personnes ayant des réclamations contre la dite société, sont requises de les présenter au soussigné d'ici au 10 AVRIL prochain. JOS. J. RIVIERE. Montréal, 27 mars. #—26

AVIS. A SOCIÉTÉ ENTRE H. L. JACOT ET L. CIE., et le soussigné, est expiré depuis le 5 de mars courant, et les personnes ayant des réclamations contre la dite société, sont requises de les présenter au soussigné d'ici au 10 AVRIL prochain. JOS. J. RIVIERE. Montréal, 27 mars. #—26

AVIS. A SOCIÉTÉ ENTRE H. L. JACOT ET L. CIE., et le soussigné, est expiré depuis le 5 de mars courant, et les personnes ayant des réclamations contre la dite société, sont requises de les présenter au soussigné d'ici au 10 AVRIL prochain. JOS. J. RIVIERE. Montréal, 27 mars. #—26

AVIS DIVERS. Avis aux Capitalistes ou Propriétaires de Puits de Pétrole. UNE JEUNE PERSONNE CONNAISSANT la fabrication des Huiles de Charbon et de Pétrole, d'après les procédés les plus économiques, et pouvant faire avec l'huile de Pétrôle du Canada, la meilleure huile à brûler, dite (Kerosene Oil); désirerait trouver un capitaliste ou propriétaire pour ce genre d'exploitation. N.B.—On traitera avec les personnes qui le désireront pour l'organisation de Fabriques à monter ou pour la vente du procédé. S'adresser à A. THIRIAULT, Chimiste Fabricant, 229, North Second, Williamsburg, L.-I. 27 mars. #—30

56.000 Enveloppes. Commercial, Buil — seulement UN DOLLAR le mille — dix centimes, \$1.20. No. 19, Grande rue St-Jacques. J. ANDREW GRAHAM. Papier à note commercial. Seulement 75 CENTS la rame — Papier à lettre \$1 la rame. No. 19, Grande rue St-Jacques. J. ANDREW GRAHAM.

Seu ement 50 cents la douzaine. Pour des VICES STEREOGRAPHIQUES. A choisir dans une grande variété. No. 19, Grande rue St-Jacques. J. ANDREW GRAHAM. 27 mars. #—30

J. D. LAWLOR, Fabricant de Machines à Coudre. (Dir. aux d'expérience pratique) LES CELEBRÉS MACHINES AMÉLORÉES DE SINGER à l'usage des fabricants; aussi aiguilles droites de Singer, Machines à Navettes trassables, pour l'usage des familles, avec grandes améliorations reçues aux quatre dernières expositions dans les prix, rendent les Machines à Coudre les plus désirables qui soient maintenant dans le marché. Les personnes qui désirent acheter une Machine à Coudre de première classe, trouveront qu'il est de leur avantage d'aller visiter celles-ci avant d'acheter ailleurs. Toutes les machines vendues à ce Bureau sont garanties de donner entière satisfaction dans les prix, et de ne pas dériver. N.B.—Machines à Coudre de toutes descriptions, réparées et améliorées à domicile, aux conditions les plus libérales. J. D. LAWLOR, 32, Petite Rue St-Joseph, Coin de l'Eglise Paroissiale Montréal, cm—30

CHANGEMENT DE SAISON ET SOIN DE LA SANTÉ. Quelle que soit la raison physiologique, l'époque de l'année où le printemps succède à l'hiver à toujours été marquée par des maladies de disposition pour ceux qui sont en bonne santé, et de maladie pour ceux qui sont indisposés. Les agents habituellement employés avant la découverte du fluide qui nettoie et débarrasse les membranes muqueuses de l'organisme, sont les purgatifs — sorte de médicament possédant sans-doute beaucoup d'efficacité. Mais toutes les substances cathartiques mises en usage possèdent cet inconvénient, que, tout en écartant les humeurs malsaines, elles ne détruisent pas les affaiblissements et indisposent par leur ébranlement occasionnel. Il était bien à désirer qu'on trouvât un purgatif assez puissant pour nettoyer ces organes, et assez doux en même temps, pour ne pas fatiguer le système. Ce que l'art n'a pu effectuer, la nature l'a complètement opéré par la production de l'eau de Plantain. On ne va plus chez les pharmaciens, on a recours au jus de la plante Plantain. Un verre de ce jus de cas où elle se fait mal, et à peine un ou elle manque de faire du bien. Elle profite également aux vieux et aux enfants, jeunes gens, hommes mûrs et vieillards; à tout le monde, elle porte le tempérament et la constitution. Elle protège la vie des gens robustes et prolonge les jours des malades. SOULAGEMENT EN DIX MINUTES. Pastilles Palmontiques de Bryant.

Corporation de Montréal. HARDES DE LA POLICE. LES SOUMISSIONS SERONT RECUES au Bureau de la Police, le MARDI MIDI le HUITIEME jour d'AVRIL prochain, pour les Hardes d'Été suivantes pour la Police de la Cité: 2 Redingotes 82 Pantalons 6 Paires de Bottes 76 " Souliers lacés (high low) 82 " Gants D'après les patrons et mesures que l'on pourra voir au Bureau du Chef de Police. Par ordre, CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 29 mars 1862. #—31

Corporation de Montréal. CANAL DE FUITE. (TAIL-RACE). LES SOUMISSIONS CACHETÉES ET portant sur l'édifice "Soumissions pour Canal de fuite", et adressées au Greffier de la Cité seront reçues au Bureau du dit Greffier, Hôtel-de-Ville, jusqu'à JEUDI MIDI le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, pour la construction d'un CANAL DE FUITE (tail-race) depuis la Basse des Roues de l'Aqueduc jusqu'au Fleuve St-Laurent, suivant les Conditions, Plans et Devis de ce Canal que l'on pourra voir au Bureau du soussigné, à l'Hôtel-de-Ville, et où l'on pourra se procurer aussi des formules de soumission imprimées, attendu qu'on n'en recevra pas d'autres. Chaque soumission devra contenir les signatures dans l'acte de deux personnes responsables qui auront été nommées par le conseil de la dite exécution du canal. Le comité de l'Aqueduc ne s'engage à recevoir ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, LOUIS LESAGE, Surint. de l'Aq. de Montréal, Bureau de l'Aqueduc de Montréal, Hôtel-de-Ville, Montréal, 28 mars 1862. #—31

M. CUSACK, PROFESSEUR DE LANGUES. 71, Rue des Allemands. COURS D'ANGLAIS, LES MARDIS ET SA-MEDIS à 8 heures du soir. Une plaquette par semaine. Leçons particulières au cachet et au mois. Montréal, 15 Mars 1862. #—26

Pastilles de Chochoat de Mathew, contre les Vers. Ne manquent jamais de détruire et d'éliminer toutes espèces de vers. Non seulement dans tous les cas, et particulièrement supérieurs à toutes les fabrications contre les vers, les vermifuges en usage. Elles peuvent être prises, sans danger, en tout temps, car elles ne contiennent pas de mercure ou autres drogues délétères. Les meres ne devraient acheter de ces Pastilles, et n'en pas faire prendre d'autres à leurs enfants. (Aucun Cathartique est nécessaire.) Chaque boîte contient 24 Pastilles. Prix, 25 cent. En vente chez R. J. Davins, rue Notre-Dame, et chez tous les droguistes. A. J. MATHÉWS, Agent général. Buffalo, N.-Y., et Fort Erie, C. W.

Pastilles de Chochoat de Mathew, contre les Vers. Ne manquent jamais de détruire et d'éliminer toutes espèces de vers. Non seulement dans tous les cas, et particulièrement supérieurs à toutes les fabrications contre les vers, les vermifuges en usage. Elles peuvent être prises, sans danger, en tout temps, car elles ne contiennent pas de mercure ou autres drogues délétères. Les meres ne devraient acheter de ces Pastilles, et n'en pas faire prendre d'autres à leurs enfants. (Aucun Cathartique est nécessaire.) Chaque boîte contient 24 Pastilles. Prix, 25 cent. En vente chez R. J. Davins, rue Notre-Dame, et chez tous les droguistes. A. J. MATHÉWS, Agent général. Buffalo, N.-Y., et Fort Erie, C. W.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. On vend à ces ateliers tout ce qui est relatif à la typographie, ainsi que des livres, des pamphlets, etc., avec tout ce qui est relatif à la gravure.

LE PAYS.

MONTRÉAL: Jeudi, 3 Avril 1862.

Correspondance Parlementaire.

Québec, 3 mars 1862. Position ministérielle.

Je vois que quelques nouveaux députés, quoiqu'ils ne l'aient pas, se sentent un peu mal à l'aise relativement à leur vote sur la représentation basée sur la population. Ils avaient voté, les anciens comme les nouveaux, qu'ils ont voté contre leurs principes, mais, disant-ils, il s'agissait de la vie du ministère. Voilà la vingtème fois, je pourrais peut-être dire la centième, que des mesures désastreuses, que des résolutions compromettantes pour le pays sont votées aveuglément par crainte de ce cataclysme effroyable, la chute du ministère le plus corrompu de notre histoire.

Sur tous les chapitres des caprices de l'humanité, on trouve des esprits disposés à agir exceptionnellement; il n'est donc pas très étonnant qu'il en soit ainsi dans la politique. Seulement ici, les caprices, au lieu de provenir des originalités individuelles, sont inspirés, suggérés, glissés dans l'esprit de la majorité, précisément par ceux qui ont le plus grand intérêt à lui faire accepter les fautes-loyaux misérables qu'ils inventent.

Que croyez-vous, par exemple, que l'on ait dit à la majorité, aux nouveaux membres surtout, pour les faire voter contre l'amendement de M. Sicotte? "Tenez, disaient-ils, M. Sicotte se moque de vous. Il profite de votre inexpérience parlementaire pour essayer de vous faire tomber dans un piège. Il sait que le gouvernement ne peut, sous aucun prétexte, permettre qu'il soit fait un ajout à l'adresse, mais il propose d'adopter une idée qui est la vôtre, qui est la nôtre, parce qu'il compte absolument sur la fixité de nos principes, et qu'il croit que nous n'oserons pas nous mettre en contradiction avec nous-mêmes là-dessus.

— Eh bien, comme pour sauver le ministère, il ne nous reste d'autre alternative que de commettre cette contradiction, il faut bien que nous en passions par là, et M. Sicotte en sera pour sa ruse.

Les députés qui ont accepté comme logique et sensé ce singulier raisonnement, auraient pourtant pu essayer de retourner la proposition et de l'appliquer au gouvernement.

Qui trompe le plus l'opinion? Qui agit de ruse dans l'air? Est-ce l'opposition qui veut affirmer un principe ni tout à la fois et par les adversaires et par les amis Haut-Canadiens de l'Administration, ou le gouvernement qui prétend cette affirmation inutile en dépit du fait si patent, si prépondérant que ses propres amis du Haut-Canada, et deux ou trois fois de ses propres amis du Bas-Canada sont prêts à concéder le principe de l'inégalité sectionnelle.

Certains députés parlent de la ruse de l'opposition! Mais n'y aurait-il pas par hasard une ruse bien autrement déloyale, chez le gouvernement, quand il demande à ses amis de voter contre un principe qui est leur encore, mais qui n'est plus le sien comme gouvernement, puisqu'il en fait une question libre?

N'est-ce pas une bien malhonnête ruse que celle qui consiste à compromettre les députés vis-à-vis de leurs électeurs, à compromettre le Bas-Canada vis-à-vis du Haut, en faisant voter les députés contre un principe sacré, en affaiblissant la position du Bas-Canada, seulement pour faire au cabinet le plaisir de le laisser indéfiniment au timon des affaires?

Les nouveaux députés, comme plusieurs des anciens, croient-ils pouvoir faire accepter toujours, par leurs électeurs, des subtilités comme celle-ci? "Pour sauver le ministère, le parti ministériel peut et doit faire des déclarations compromettantes pour le Bas-Canada?" Ou en d'autres termes: "Pour sauver les hommes sacrifiés les principes?"

N'y a-t-il donc pas de ruse chez un gouvernement qui ose dire à sa phalange: "Voilà un principe qui est le nôtre comme le vôtre, mais comme il ne nous convient de rien accepter de l'opposition, nous exigeons que vous votiez contre ce principe, parce qu'affirmer ce que nous pensons serait causer notre résignation?"

Voyons, y a-t-il un député consciencieux qui, une fois la question ainsi posée à son vrai point de vue, puisse croire justifiable d'affirmer, par son vote, à la sollicitation d'un cabinet hypocrite, le contraire de ce qu'il pense?

Au risque de répéter ce que j'ai déjà dit, (mais la question est si vitale, que l'on ne peut trop revenir, afin de la faire considérer sous différents points de vue) je rappellerai à ces députés qui croient si facilement aux ruses présentées de l'opposition et qui s'obstinent les yeux sur les ruses actuelles et réalisées du gouvernement, que depuis six ans que cette question de la représentation basée sur la population est plus activement agitée, la position du Bas-Canada est devenue de plus en plus précaire.

Chaque pas que le Haut-Canada fait dans son sens est évidemment une diminution correspondante de force chez nous. Or, si l'on ferme la question d'un peu loin, il faut fermer les yeux à l'évidence pour prétendre que notre position soit aussi forte qu'elle l'était d'abord.

Autrefois une clause de la constitution nous protégeait, on l'a fait disparaître des Haut-Canada à partir de la prépondérance en population. Voilà l'incertitude d'un pas énorme que l'on a fait sur le Haut-Canada, une défaite correspondante pour nous.

En 1854 le ministère de l'égalité sectionnelle était une condition sans qu'il

jamais plus audacieuse fausseté n'a été proférée dans la législature.

Cette vraie raison sera nécessairement la mentionner ici, car toute la mesure écriait à la colonie, et j'attends que la preuve du mensonge du premier ministre vienne d'une manière régulière. Voilà toujours le No. 3 en dix jours de session.

Cela promet, et démontre qu'il est important que l'on constate régulièrement ces faits. Cela peut être utile aux électeurs.

Québec, mardi, 17 avril 1862.

Hier au soir, la chambre reprit les débats sur l'amendement de M. Cameron, que voici:

Nous regrettons que Votre Excellence n'ait pas été assés de soumettre à notre considération un quelconque mesure qui, tout en pourvoyant à l'augmentation de représentation, dans cette chambre, que l'augmentation de la population haut-canadienne exige, conservât aussi à l'Union son caractère fédéral en conservant, à chaque section, un nombre égal de représentants dans le Conseil Législatif.

L'hon. Monsieur Ruppela ensuite à l'hon. proc.-gén. du Haut-Canada qu'en 1850, "il avait fait un discours énergique en faveur de la question."

Depuis ce temps l'hon. Monsieur n'a pas changé d'opinion, mais il a changé de tactique. Il fut semblant de s'opposer à la représentation basée sur la population, mais il fut déclaré ses amis pour, et peu à peu, il recula. M. Cartier qui est trop aveuglé par sa présomption pour s'approprer du ménage.

Après diverses observations, M. Cameron donna à ses amis de l'Administration le plus terrible coup de masse qu'ils pussent recevoir au point de vue Bas-canadien, et les membres ministériels, comme M. Chapuis, par exemple, le sentirent vivement et en témoignèrent tout haut leur profond mécontentement. "J'ai refusé de me joindre à l'Administration," dit M. Cameron, "car qu'elle ne voulait pas s'engager à régler immédiatement la mesure; mais je n'en pense pas moins que nous avons de bien plus grandes chances de voir le principe de la représentation basée sur la population adopté par mes amis de ce côté de la chambre (ministériels) que par mes amis de l'autre côté (opposition). Nous n'avons pas vu mes amis ministériels se compromettre par une déclaration aussi explicite que celle faite par l'opposition sur la motion de l'hon. membre pour St.-Hyacinthe! Le parti ministériel a bien et sageMENT AGI! S'il pense que la question ne peut être réglée par une mesure gouvernementale, il a au moins fait ce qu'il y avait de mieux à faire ensuite: IL A PLACE DANS LE CABINET TROIS HOMMES QUI SONT EN FAVEUR DU PRINCIPE; et je crois pouvoir dire (quoiqu'il ne puisse parler avec certitude que pour moi-même), que si, au lieu de cela, il avait choisi trois hommes qui lui fussent opposés, plusieurs honorables membres n'auraient pas laissé les sièges ministériels pour passer de l'autre côté de la Chambre.

"Si l'on a des difficultés de ce côté-ci de la chambre, on a au moins fait une question ouverte de l'adoption de ce principe, PENDANT QUE DE L'AUTRE CÔTÉ ON FAIT DE SON REFUS UNE QUESTION ABSOLUE."

M. Street, ministériel, avait déjà dit à peu près la même chose, mais en termes beaucoup moins énergiques et surtout beaucoup moins explicites.

En effet, le gouvernement n'a pas voulu se compromettre par l'adoption d'une déclaration qui sauvegardait les droits du Bas-Canada.

Il vint mieux, suivant la phalange ministérielle, compromettre nos droits que la position d'un ministère coupable et méprisé de ses propres amis.

"Avec l'opposition, il n'y a pas d'alternativement possible," dit M. Cameron, "mais avec le ministère, c'est bien différent! Non seulement il autorise ses membres Haut-canadiens à penser et à agir comme ils veulent, mais il s'adjoint précisément ceux qui pensent comme nous, ceux qui veulent l'union avec le Haut-Canada! Il marche donc indirectement avec nous! Il se joint donc des hommes précieux pour nous! Au lieu de dire et faire nos, ils disent nous, mais ils font eux. Certes, conservons-les, choyons-les; mais tenons-les avec sollicitude dans un poste où ils font, nous pas exactement tout ce que nous voulons sans doute, mais presque tout ce que nous voulons! Ils n'ont pas encore fait le dernier pas, c'est vrai, mais celui-ci seul reste à faire! Sachons donc attendre! Il se fera indubitablement! Un peu de patience et nous tenons notre mesure!"

"Ce qu'il nous faudrait, ce serait une mesure ministérielle et nous n'avons pas encore pu l'obtenir; mais nous avons exactement ce qui veut le mieux à part cela, une déclaration que le gouvernement ne nous fait pas d'opposition ministérielle. Eh bien, cela seul est énorme! Sachons donc attendre; c'est là ce que nous avons de mieux à faire."

Voilà donc M. Cartier acablé des éloges et des remerciements de ceux qui veulent anéantir le Bas-Canada! Vaut-on dire que c'est là une preuve qu'il n'est sincère ou sensé dans sa tactique?

Tous les partisans de la représentation basée sur la population sont contents, satisfaits, glorieux; chantent victoire; et cela prouverait que la position de M. Cartier est raisonnable et logique au point de vue du Bas-Canada. Allons donc, est-ce que l'on croit, (pour me servir de l'expression de M. Decazes) est-ce que l'on croit tout le Bas-Canada peuple d'imbéciles?

"Vous voulez à la fois que nous soyons en faveur de la représentation basée sur la population?" dit M. Cartier aux membres Haut-Canadiens; "tenez, en voilà trois d'un coup; ajoutés aux deux que vous avez déjà, cela fera cinq, deux ou content?"

Où certes, merci, disent ceux-ci! "Et vous tonnerrez vers le Bas-Canada: "Et vous autres, vous voulez que le Bas-Canada se déclare en faveur du principe de l'égalité sectionnelle! Quel courage est-ce là? Je résigne si vous le faites! Comment! parler d'égalité sectionnelle quand je nomme des con-

frères Haut-canadiens qui n'en veulent pas! Vous voulez donc me compromettre! Non, messieurs, point de pareille déclaration, on je le répète, JE RESIGNE."

Eh bien! Il s'est trouvé des membres ministériels (Je parle des nouveaux, les anciens) qui ont pu voir de l'honnêteté d'intention chez M. Cartier, en dépit de ces faits; et un désir de tromper chez l'opposition, en dépit d'une déclaration explicite dont elle affirmait ne pas faire une matière de non-confiance? Il était de la dernière importance, au moment où le gouvernement admet qu'il ne combat plus ministériellement pour nous, que la chambre prit un position qui put contrebalancer l'effet de cette déclaration. Plusieurs nouveaux membres l'avaient ainsi compris et, avant d'avoir entendu claquer le fouet du premier ministre, avaient dit: "Nous allons tous voter pour l'amendement de M. Sicotte." Survint M. Cartier qui leur dit: "Messieurs, il vaut mieux sacrifier le principe que d'exposer le ministère" et toute la phalange répète: "C'est vrai, mieux vaut voter contre nos convictions et un principe sacré, que de vous compromettre!"

Voyons où sont les routés et ceux qui font la genouflexion devant eux? Après quelques discours, M. Joly, membre de l'opposition, se leva, et parla avec élégance, clarté, énergie et conviction. Il souleva les réclamations des Morin, des Dufresne, des Désaulniers et des Daoust, ce qui veut assez dire qu'il parla en honnête homme. Il expliqua franchement l'effet que produisit sur lui la politique ministérielle, et parlait encore à six heures quand la séance fut levée.

A sept heures et demie M. Désaulniers voulut répondre, mais outre que l'hon. monsieur n'a jamais su voir où il tend, quand il parle, il affirma des choses si ébouriffantes que ses amis en gémissaient. Il prétendit, pour faire comprendre à M. Cameron, que c'était avec le gouvernement actuel que le Bas-Canada pourrait obtenir justice; il dit sans dire l'hon. Monsieur parlait sous le coup du fouet ministériel, que M. Cartier avait fait résonner vendredi à ses oreilles. Puis il répéta naïvement et lourdement quelques vieilles histoires, devenues des histoires de vieille, sur le compte des Messieurs Dorion.

M. Eric Dorion en fit justice avec ce cachet particulier de bon sens qui le caractérise.

M. De Cazes vint ensuite. Il est plusieurs idées heureuses sur les rivalités nationales et le besoin de rapprochement pour les partis et les vies, mais n'eût pas le même bonheur quand il voulut toucher aux idées constitutionnelles ou à la position ministérielle. M. Decazes eut une conscience honnête, qui vint indubitablement le bien, mais qui prend ses inspirations chez les gens qu'il traitera plus tard de corrompus, quand il les connaîtra; si toutefois il les connaît sous leur vrai jour avant qu'il ne l'aient trop compromis.

L'amendement de M. Cameron fut perdu sur une division de 44 contre 75. — Majorité 31.

Une remarque là-dessus. M. Cartier et son parti, plutôt que de concourir avec l'opposition dans une déclaration qu'ils admettent exprimer leurs principes et leurs intérêts, ont le plus grand tort de les intérêts du Bas-Canada, déclarant: celui-ci, qu'il résignait, celui-ci qu'il devait le faire, si cette déclaration était emportée.

C'était la faire céder une question de principe à une simple question de coté sonne. C'était donc donner de côté toute notion de patriotisme, et n'agir, comme le si bien dit M. Foley, que par caprice, amour-propre ou égoïsme.

Si l'opposition était composée de gens du même calibre, que verrait-on? Elle jouerait la comédie-partie de la rouerie ministérielle. Elle dirait: "Vous sacrifiez un principe à ce que vous prétendez être son affirmation intempé- rée; nous allons, nous, employer votre tactique, et voter avec le Haut-Canada, simplement pour vous cultiver. Nous n'en serons pas plus les mêmes honnêtes sur la question de l'égalité sectionnelle sur laquelle nos déclarations respectives prouvent que nous sommes sincères; et comme le seul moyen de sauver le Bas-Canada et de le tirer de vos mains hypocrites, de le soustraire à des hommes pures à leurs convictions et à leurs devoirs, nous allons, simplement comme tactique de parti, et non dans un but sérieux, voter avec le Haut-Canada. Vous tombés, le Bas-Canada sera sauvé de vos hypocrisies!"

"Pour rester au pouvoir, vous sacrifiez permanentment un principe; pour vous en chasser, nous allons l'éluder momentanément, nous basant sur cet autre principe qui est toujours de mise, quand on a affaire à des hommes de votre calibre: "Salus populi suprema lex..."

Si l'opposition faisait cela que pourrait en bonne justice lui reprocher le pays ou le ministère? Quand un ministère sacrifie un pays à son égoïsme, à son amour-sordide du pouvoir, quand il a recours à cette sale tactique de reprocher à ses adversaires une malhonnêteté dont lui seul est entaché, pourquoi l'opposition ne regarderait-elle pas comme de bonne guerre de jouer avec les mêmes armes et de prendre le gouvernement dans ses propres filets?

Mais non, en aucun temps l'opposition n'a été prête à faire, pour arriver au pouvoir, les lâchetés et les trahisons que les ministres ont réellement commises pour y rester. Le gouvernement ne se conduit jamais d'après des principes, mais seulement d'après des convenances de parti ou des nécessités de position; l'opposition, elle, tient à ses principes et n'aura pas recours, pour arriver, aux intrigues et aux roueries que M. Cartier commet et fait avaler à ses amis pour rester ministre.

L'opposition a des devoirs et les comprend; le ministère n'a que des convoitises et y sacrifie tout honneur personnel, patriotisme, dignité, conscience, devoirs et principes.

La politique ministérielle, en un mot, c'est la négation de tout ce qu'il y a de sensé, de juste, d'obligatoire et de sacré dans le monde; c'est toujours l'hypocrisie quand ce n'est pas la trahison.

Le Gouvernement contre la Colonisation.

Nous trouvons dans le dernier numéro du Franco-Canadien l'excellent article qu'on va lire:

Nous reprochons il y a quelque temps au gouvernement de travailler systématiquement à retarder la Colonisation Franco-Canadienne. A l'appui de cette accusation nous avons rapporté plusieurs faits récents de nos administrateurs qu'une feuille ministérielle avait été forcée d'admettre comme vrais, tout en cherchant à les excuser. Ces faits prouvaient clairement les mauvais intentions du gouvernement à l'égard des Canadiens-Français et le journal qui avait entrepris de les justifier a trouvé prudent de laisser tomber la discussion dès son début, plutôt que de la soutenir contre l'évidence.

Nous avons encore aujourd'hui à enregistrer un nouvel acte émanant de la même source et qui n'en cède en rien à ceux déjà cités. Il s'agit cette fois d'une vente considérable de terres dans la partie presqu'entièrement française des townships de l'Etat. Cette vente est annoncée pour le 12 avril, c'est-à-dire, le 12 mai. Elle doit avoir lieu au bureau de l'agent local à St.-Orsola, dans le township de St.-Orsola, dans le comté de St.-John, à peu près 15,000 acres de terre seront mis à l'enchère ce jour-là. L'annonce comporte que le prix d'achat doit être payé en espèces, ce qui veut probablement dire qu'il n'y aura pas de crédit. On y lit, en outre, "qu'aucun lot ne sera retiré de la vente excepté si l'on exhibe un témoignage, par affidavit, pendant les trois jours qui précéderont la vente, à l'officier du département qui surveille la vente, démontrant que la quantité de terre réclamée a été défrichée et ensemencée, et qu'il n'y a aucune amélioration exceptée ce qui est possédé par celui qui en réclame l'achat. Et il ne peut s'agir de la vente d'un lot, si le vendeur n'est pas propriétaire d'un cinquième du prix d'achat selon l'évaluation spéciale qui sera déterminée." (Comprenez-vous ça?)

Nous venons de lire qu'elle sera annoncée pour cette vente comprenant, à peu près, huit cents lots. Ces lots sont occupés par pas moins de 40 à 600 familles, soit 2,000 ou 3,000 individus d'origine française. Ces 400 ou 600 familles ont travaillé pendant dix ans de leur vie à défricher et à cultiver ces terres, et à faire quelques impenses et défrichements sur leurs lots. Le prix d'achat, au gouvernement, a dû nécessairement rester en arrière.

Maintenant que fait le gouvernement? Il agit, non pour le bien, mais pour le malheur de nos frères colons, qui ne peuvent en rien profiter de l'état de pauvreté, qui les met dans l'impossibilité de payer leur prix d'achat. Il leur enlève le fruit de plusieurs années de travail pénible, pour livrer le tout à la rapacité des spéculateurs. Ces lots seront vendus pour argent comptant et à vil prix à quelques capitalistes qui en réaliseront des profits fabuleux; et des milliers de Canadiens français seront encore réduits, par cette mauvaise opération, à la triste alternative de s'expatrier ou de mourir de faim.

Voilà comment le ministère Cartier-Macdonald favorise la colonisation dans le Bas-Canada.

P. S.— Nous venons de voir, dans le Journal de Québec, que le gouvernement s'est enfin décidé à faire grâce aux malheureux colons en donnant ordre de suspendre la vente de leurs terres annoncées pour le 17 courant.

Il est évident, si toutefois cette nouvelle est bien fondée, que c'est par crainte de l'opinion publique plutôt que par intérêt pour la colonisation Franco-Canadienne que l'on a ainsi été à la onzième heure, aux nombreuses réclamations qui se sont élevées de toute part à ce sujet. La presse ministérielle trouva cependant moyen de tirer partie de cet incident au profit de son parti et de ses amis. Au dire du Journal de Québec, c'est grâce à MM. D. Ink, Hébert et Gaulet, trois membres ministériels de la plus belle eau, si l'administration est en venue à cette détermination tardive. "Le noble caractère de M. D. Ink, qui a même orgue et le regard de ses regards constants d'ailleurs, leur sera sans doute une utile leçon."

Sans doute que touchés de sa sollicitude et de sa bonté, ces trois membres des électeurs de Drummond et Artabaska y furent d'accord à faire leurs yeux sur toutes les fautes qui ont souillé la carrière politique de leur ex-représentant et qu'ils le réintégreront, par une vote unanime, à la tête de la Colonisation. C'est la condition que le gouvernement leur fait grâce.

Ceci nous devons ajouter une question: Si les représentations auxquelles le gouvernement vient d'obtempérer, eussent été faites par des membres de l'opposition, eussent-elles obtenu ce même succès? M. Cartier a établi en pratique, depuis longtemps, que la demande la plus juste de l'opposition ne devait pas être écoutée. L'opposition veut-elle quelque chose? C'est mauvais. S'oppose-t-elle à quelque chose? Ce quelque chose est bon. Il y aura bientôt plus d'autre moyen d'obtenir justice que de louer ce qui est mal et de déprecier ce qui est bien. La représentation basée sur la population nous sera donnée par M. Cartier, précisément parce que l'opposition y est opposée. O! grandiose M. Cartier.

Etats-Unis.

Nos dépêches américaines nous contiennent rien d'intéressant. Sur la rivière Tennessee, les troupes fédérales étaient en parfaite sûreté et désiraient ardemment un combat avec les forces sous Beauregard, à Corinth. Le général Banks a remporté quelques avantages sur les rebelles dans la Virginie. A Charleston, le terreur avait gagné les habitants depuis la prise de Newbern. Rien de nouveau au Fort Monroe. Le fort Pulaski n'a pas encore rendu.

Le général Sherman avait menacé d'ouvrir le feu le premier avril si les 500 hommes qui l'occupent ne se rendent pas sans conditions. Les nouvelles de la Floride continuent de montrer que le sentiment unioniste gagne de plus en plus de terrain dans cet Etat.

Mort du Major Kierzkowski.

Nous voyons par le Constitutionnel de Paris, d'après un article de nos amis illustrés de la Pologne, que le major Kierzkowski, un des héros de la Pologne, et à ses amis, après une longue et glorieuse carrière.

Le major Kierzkowski, (père de monsieur Kierzkowski, membre de notre Assemblée Législative) est décédé à Posen dans la Pologne prussienne, dans les derniers jours de février, à l'âge avancé de 92 ans.

Toute la vie du major Kierzkowski a été un long acte de dévouement à son pays. Entré dans l'armée polonoise sous l'illustre Kosciuszko en 1791, il fut grièvement blessé à la bataille de Mielobec, où l'héroïque armée polonoise fut dispersée sous des forces supérieures.

Après son retour en France, il entra dans l'armée française, et fit toutes les campagnes continentales sous l'empereur Napoléon. Les champs de bataille de Austerlitz, de Eylau, de Friedland et de Espagne furent ses services. On lui attribue une blessure à la bataille d'Albuera, en Espagne, ce qui le força de prendre un peu de repos. A la suite de ses loyaux et glorieux services, il fut attaché à l'état-major général de l'armée, ce qui le rapprocha de la personne de l'empereur; et fit en cette qualité la terrible campagne de Russie.

Après le chute de l'empire et le congé de sa Vieillesse, il entra en Pologne, où il s'adonna à la culture, suivant ainsi la coutume presqu'invariable de la noblesse polonoise dont les membres les plus illustres se sont de tout temps occupés aux occupations agricoles après avoir déposé l'épée. Le major Kierzkowski ne pouvant plus utiliser la plume, en fut tant.

Après le retour en France, il entra dans l'armée française, et fit toutes les campagnes continentales sous l'empereur Napoléon. Les champs de bataille de Austerlitz, de Eylau, de Friedland et de Espagne furent ses services. On lui attribue une blessure à la bataille d'Albuera, en Espagne, ce qui le força de prendre un peu de repos. A la suite de ses loyaux et glorieux services, il fut attaché à l'état-major général de l'armée, ce qui le rapprocha de la personne de l'empereur; et fit en cette qualité la terrible campagne de Russie.

Après le chute de l'empire et le congé de sa Vieillesse, il entra en Pologne, où il s'adonna à la culture, suivant ainsi la coutume presqu'invariable de la noblesse polonoise dont les membres les plus illustres se sont de tout temps occupés aux occupations agricoles après avoir déposé l'épée. Le major Kierzkowski ne pouvant plus utiliser la plume, en fut tant.

Après le retour en France, il entra dans l'armée française, et fit toutes les campagnes continentales sous l'empereur Napoléon. Les champs de bataille de Austerlitz, de Eylau, de Friedland et de Espagne furent ses services. On lui attribue une blessure à la bataille d'Albuera, en Espagne, ce qui le força de prendre un peu de repos. A la suite de ses loyaux et glorieux services, il fut attaché à l'état-major général de l'armée, ce qui le rapprocha de la personne de l'empereur; et fit en cette qualité la terrible campagne de Russie.

Après le chute de l'empire et le congé de sa Vieillesse, il entra en Pologne, où il s'adonna à la culture, suivant ainsi la coutume presqu'invariable de la noblesse polonoise dont les membres les plus illustres se sont de tout temps occupés aux occupations agricoles après avoir déposé l'épée. Le major Kierzkowski ne pouvant plus utiliser la plume, en fut tant.

Après le retour en France, il entra dans l'armée française, et fit toutes les campagnes continentales sous l'empereur Napoléon. Les champs de bataille de Austerlitz, de Eylau, de Friedland et de Espagne furent ses services. On lui attribue une blessure à la bataille d'Albuera, en Espagne, ce qui le força de prendre un peu de repos. A la suite de ses loyaux et glorieux services, il fut attaché à l'état-major général de l'armée, ce qui le rapprocha de la personne de l'empereur; et fit en cette qualité la terrible campagne de Russie.

Après le chute de l'empire et le congé de sa Vieillesse, il entra en Pologne, où il s'adonna à la culture, suivant ainsi la coutume presqu'invariable de la noblesse polonoise dont les membres les plus illustres se sont de tout temps occupés aux occupations agricoles après avoir déposé l'épée. Le major Kierzkowski ne pouvant plus utiliser la plume, en fut tant.

Après le retour en France, il entra dans l'armée française, et fit toutes les campagnes continentales sous l'empereur Napoléon. Les champs de bataille de Austerlitz, de Eylau, de Friedland et de Espagne furent ses services. On lui attribue une blessure à la bataille d'Albuera, en Espagne, ce qui le força de prendre un peu de repos. A la suite de ses loyaux et glorieux services, il fut attaché à l'état-major général de l'armée, ce qui le rapprocha de la personne de l'empereur; et fit en cette qualité la terrible campagne de Russie.

Après le chute de l'empire et le congé de sa Vieillesse, il entra en Pologne, où il s'adonna à la culture, suivant ainsi la coutume presqu'invariable de la noblesse polonoise dont les membres les plus illustres se sont de tout temps occupés aux occupations agricoles après avoir déposé l'épée. Le major Kierzkowski ne pouvant plus utiliser la plume, en fut tant.

Après le retour en France, il entra dans l'armée française, et fit toutes les campagnes continentales sous l'empereur Napoléon. Les champs de bataille de Austerlitz, de Eylau, de Friedland et de Espagne furent ses services. On lui attribue une blessure à la bataille d'Albuera, en Espagne, ce qui le força de prendre un peu de repos. A la suite de ses loyaux et glorieux services, il fut attaché à l'état-major général de l'armée, ce qui le rapprocha de la personne de l'empereur; et fit en cette qualité la terrible campagne de Russie.

Après le chute de l'empire et le congé de sa Vieillesse, il entra en Pologne, où il s'adonna à la culture, suivant ainsi la coutume presqu'invariable de la noblesse polonoise dont les membres les plus illustres se sont de tout temps occupés aux occupations agricoles après avoir déposé l'épée. Le major Kierzkowski ne pouvant plus utiliser la plume, en fut tant.

Après le retour en France, il entra dans l'armée française, et fit toutes les campagnes continentales sous l'empereur Napoléon. Les champs de bataille de Austerlitz, de Eylau, de Friedland et de Espagne furent ses services. On lui attribue une blessure à la bataille d'Albuera, en Espagne, ce qui le força de prendre un peu de repos. A la suite de ses loyaux et glorieux services, il fut attaché à l'état-major général de l'armée, ce qui le rapprocha de la personne de l'empereur; et fit en cette qualité la terrible campagne de Russie.

Après le chute de l'empire et le congé de sa Vieillesse, il entra en Pologne, où il s'adonna à la culture, suivant ainsi la coutume presqu'invariable de la noblesse polonoise dont les membres les plus illustres se sont de tout temps occupés aux occupations agricoles après avoir déposé l'épée. Le major Kierzkowski ne pouvant plus utiliser la plume, en fut tant.

Après le retour en France, il entra dans l'armée française, et fit toutes les campagnes continentales sous l'empereur Napoléon. Les champs de bataille de Austerlitz, de Eylau, de Friedland et de Espagne furent ses services. On lui attribue une blessure à la bataille d'Albuera, en Espagne, ce qui le força de prendre un peu de repos. A la suite de ses loyaux et glorieux services, il fut attaché à l'état-major général de l'armée, ce qui le rapprocha de la personne de l'empereur; et fit en cette qualité la terrible campagne de Russie.

Après le chute de l'empire et le congé de sa Vieillesse, il entra en Pologne, où il s'adonna à la culture, suivant ainsi la coutume presqu'invariable de la noblesse polonoise dont les membres les plus illustres se sont de tout temps occupés aux occupations agricoles après avoir déposé l'épée. Le major Kierzkowski ne pouvant plus utiliser la plume, en fut tant.

Après le retour en France, il entra dans l'armée française, et fit toutes les campagnes continentales sous l'empereur Napoléon. Les champs de bataille de Austerlitz, de Eylau, de Friedland et de Espagne furent ses services. On lui attribue une blessure à la bataille d'Albuera, en Espagne, ce qui le força de prendre un peu de repos. A la suite de ses loyaux et glorieux services, il fut attaché à l'état-major général de l'armée, ce qui le rapprocha de la personne de l'empereur; et fit en cette qualité la terrible campagne de Russie.

Après le chute de l'empire et le congé de sa Vieillesse, il entra en Pologne, où il s'adonna à la culture, suivant ainsi la coutume presqu'invariable de la noblesse polonoise dont les membres les plus illustres se sont de tout temps occupés aux occupations agricoles après avoir déposé l'épée. Le major Kierzkowski ne pouvant plus utiliser la plume, en fut tant.

Après le retour en France, il entra dans l'armée française, et fit toutes les campagnes continentales sous l'empereur Napoléon. Les champs de bataille de Austerlitz, de Eylau, de Friedland et de Espagne furent ses services. On lui attribue une blessure à la bataille d'Albuera, en Espagne, ce qui le força de prendre un peu de repos. A la suite de ses loyaux et glorieux services, il fut attaché à l'état-major général de l'armée, ce qui le rapprocha de la personne de l'empereur; et fit en cette qualité la terrible campagne de Russie.

Après le chute de l'empire et le congé de sa Vieillesse, il entra en Pologne, où il s'adonna à la culture, suivant ainsi la coutume presqu'invariable de la noblesse polonoise dont les membres les plus illustres se sont de tout temps occupés aux occupations agricoles après avoir déposé l'épée. Le major Kierzkowski ne pouvant plus utiliser la plume, en fut tant.

Après son retour en France, il entra dans l'armée française, et fit toutes les campagnes continentales sous l'empereur Napoléon. Les champs de bataille de Austerlitz, de Eylau, de Friedland et de Espagne furent ses services. On lui attribue une blessure à la bataille d'Albuera, en Espagne, ce qui le força de prendre un peu de repos. A la suite de ses loyaux et glorieux services, il fut attaché à l'état-major général de l'armée, ce qui le rapprocha de la personne de l'empereur; et fit en cette qualité la terrible campagne de Russie.

Après le chute de l'empire et le congé de sa Vieillesse, il entra en Pologne, où il s'adonna à la culture, suivant ainsi la coutume presqu'invariable de la noblesse polonoise dont les membres les plus illustres se sont de tout temps occupés aux occupations agricoles après avoir déposé l'épée. Le major Kierzkowski ne pouvant plus utiliser la plume, en fut tant.

Après le retour en France, il entra dans l'armée française, et fit toutes les campagnes continentales sous l'empereur Napoléon. Les champs de bataille de Austerlitz, de Eylau, de Friedland et de Espagne furent ses services. On lui attribue une blessure à la bataille d'Albuera, en Espagne, ce qui le força de prendre un peu de repos. A la suite de ses loyaux et glorieux services, il fut attaché à l'état-major général de l'armée, ce qui le rapprocha de la personne de l'empereur; et fit en cette qualité la terrible campagne de Russie.

Après le chute de l'empire et le congé de sa Vieillesse, il entra en Pologne, où il s'adonna à la culture, suivant ainsi la coutume presqu'invariable de la noblesse polonoise dont les membres les plus illustres se sont de tout temps occupés aux occupations agricoles après avoir déposé l'épée. Le major Kierzkowski ne pouvant plus utiliser la plume, en fut tant.

Après le retour en France, il entra dans l'armée française, et fit toutes les campagnes continentales sous l'empereur Napoléon. Les champs de bataille de Austerlitz, de Eylau, de Friedland et de Espagne furent ses services. On lui attribue une blessure à la bataille d'Albuera, en Espagne, ce qui le força de prendre un peu de repos. A la suite de ses loyaux et glorieux services, il fut attaché à l'état-major général de l'armée, ce qui le rapprocha de la personne de l'empereur; et fit en cette qualité la terrible campagne de Russie.

Après le chute de l'empire et le congé de sa Vieillesse, il entra en Pologne, où il s'adonna à la culture, suivant ainsi la coutume presqu'invariable de la noblesse polonoise dont les membres les plus illustres se sont de tout temps occupés aux occupations agricoles après avoir déposé l'épée. Le major Kierzkowski ne pouvant plus utiliser la plume, en fut tant.

Après le retour en France, il entra dans l'armée française, et fit toutes les campagnes continentales sous l'empereur Napoléon. Les champs de bataille de Austerlitz, de Eylau, de Friedland et de Espagne furent ses services. On lui attribue une blessure à la bataille d'Albuera, en Espagne, ce qui le força de prendre un peu de repos. A la suite de ses loyaux et glorieux services, il fut attaché à l'état-major général de l'armée, ce qui le rapprocha de la personne de l'empereur;

Le coût total de la frégate blindée Warrior s'élève à \$1,774,000. Le gouvernement russe vient de commander à la maison Krupp, à Essen, Prusse, 250,000 canons de carabines. Il paraît que les russes ont adopté l'acier pour les canons de leurs fusils.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LEGISLATIF

QUÉBEC, 1<sup>er</sup> avril.

Le comité auquel avait été référée la pétition de M. J. G. Taché se plaçant du retour indu de l'hon. Letellier de St. Just pour la division de Grandville annonce que la mort du pétitionnaire est survenue pendant l'ajournement du comité et propose qu'aucun autre procédé ne soit pris contre le membre séant. L'hon. M. Seymour donne avis que demain il proposera que l'ordre de référence à ce comité soit non-avenu.

Sur motion de M. Alexander, le projet de loi pour restreindre les municipalités à un certain montant est lu une seconde fois et référé à un comité spécial.

Le Conseil s'ajourne à 4 heures.

QUÉBEC, 2<sup>e</sup> avril.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

M. Allen introduit un bill pour amender la charte de la banque du Haut-Canada. M. Taché introduit un bill pour amender l'acte des municipalités du Bas-Canada.

M. Seymour propose que l'ordre pour référer à la pétition de J. G. Taché par laquelle il se plaint de l'élection de M. Letellier de St. Just, pour la division de Grandville soit déchargé.

M. Alexander donne avis qu'il proposera la nomination d'un comité au sujet de l'émigration. Le conseil s'ajourne.

QUÉBEC, 3<sup>e</sup> avril.

L'orateur prend son siège à 3 heures. La chambre délibère pendant 20 minutes à huis-clos.

A la réouverture de la Chambre, M. Loranger reprend la discussion et résume les débats sur l'adresse et sur l'amendement MacDougall qui fut ensuite mis aux voix et perdu par la division suivante :

En faveur : Messieurs Anderson, Ault, Beil, (No 10 Lanark), Ligger, Bow, Burwell, John H. Cameron, M. C. Cameron, Clark, Connor, Cowan, Crawford, Dickson, Dunford, Ferguson, Foley, Hactoury, Hurlbut, Hooper, Howland, Jackson, Macneil, McDougall, McKellar, Morrison, Mowat, Murray, Nutman, Patrick, Ryerson, Rykert, Ryan, Scatcherd, Smith, Somerville, Sturton, Wallbridge, Walsh, White, Wilson et Wright.

Contre : Messieurs Abbott, Alphen, Archambault, Baby, Beaudin, Bell, (Russell), Benjamin, Beaudreau, Béchard, Bourassa, Brousseau, Bureau, Car, le procureur-général Carri, Cauchon, Chapais, Daoust, Desrosiers, De la Roche, Desjardins, Desautels, Dorion, Dostaler, Drummond, Alexandre Dufresne, J. Dufresne, Dumain, Ewen, Falkner, Fortier, Fournier, Gagnon, Gaudet, Galt, Hébert, Huntington, Isaac, John Joly, Kierkowski, Kirby, Labrecque-Viger, Lafontaine, Laugel, Le Boulleiller, Loranger, Macbeth, le procureur-général Macdonald, John S. Macdonald, McCann, McGee, Melancon, Mogens, le solliciteur-général Morin, Morton, O'Halloran, Pope, Portman, Poupore, Prévoit, Rémillard, Robitaille, Ross, John S. Ross, John S. Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Simpson, Starnes, Sylvain, Taschereau, Tassé et Tett.

QUÉBEC, 3<sup>e</sup> avril.

Après le départ du rapport, hier soir, M. Dickson proposa que le paragraphe suivant fût ajouté à l'adresse : "Que nous sommes surpris, toutefois, de voir qu'on n'a pas avisé Votre Excellence de recommander à la considération de cette Chambre, une mesure pour réduire dans chaque section de la province la représentation dans cette chambre de manière à faire disparaître dans leurs limites respectives les inégalités qui existent entre certaines divisions électORALES, inégalités qui sont une source de mécontentement et d'agitation dangereuse au fonctionnement des institutions représentatives dans ce pays et contraire à la prospérité générale."

Les débats se prolongèrent jusqu'à une heure. Une longue discussion s'engagea sur une motion de M. Dufresne, de Montcalm, demandant à ce que permission lui fut accordée pour retirer les pétitions qu'il avait présentées contre les élections de MM. Evarnturel et Huntington, afin d'assurer l'édouement de l'Orateur qui avait été omis par inadvertance à la fin de ces pétitions. On finit par accorder la permission demandée et la chambre s'ajourna à trois heures trois quarts.

Aujourd'hui l'Orateur prend le fauteuil à trois heures et la Chambre siège à huis clos pendant un quart d'heure.

Des pétitions sont présentées : Par M. J. H. Cameron contre le retour du Col. Haultain pour Peterboro' ; par M. Strickland contre l'élection du Dr. Clark pour North Wellington ; par M. M. C. Cameron contre l'élection de M. Biggar pour East Northumberland et par M. Simpson contre le retour de M. Hooper pour Lennox et Addington.

Les débats sur l'adresse et sur l'amendement de M. Dickson continuèrent au départ de la chambre.

VARIETES

Une Page d'Histoire.

M. Garnier Pagés est à publier une intéressante histoire de la révolution de 1848. Quelques volumes ont déjà paru et nous empruntons au dernier qui vient de paraître un chapitre qui sera lu avec intérêt. C'est le récit du départ de Louis-Philippe de Paris :

Le roi accourant prévenir que M. Fort d'un air de marche en masse du peuple de Paris sur Saint-Cloud, aussitôt les préparatifs du départ commencèrent. On disposa deux omnibus, seules voitures que l'on avait pu trouver, malgré les requisitions ordonnées des arrivées de la rue de Montpensier.

Louis-Philippe et la reine se présentèrent à l'escorte qui les avait accompagnés, lui adressèrent de douloureux et affectueux remerciements, et ne s'éloignèrent qu'après avoir recueilli les témoignages d'une sympathie qui toucha plus leur âme que toutes les adulations du trône.

La famille se retira à Trianon. Elle y fut rejointe par la princesse Clémentine, qui, après s'être réfugiée quelques instants chez M. Jules de Lasteyrie, avait pris le chemin de fer. Trianon parut encore trop rapproché de la capitale. On décida d'aller attendre à Eu la suite des événements. Le général Dumagis courut à Versailles, loua deux berlines, et emprunta deux cents francs à un ami. Dans la précipitation de la fuite, on avait oublié de se munir d'argent. La monnaie de poche et la bourse de la reine, contenant quelques pièces d'or habituellement destinées à des actes de bienfaisance, étaient les seules ressources pécuniaires de la famille royale.

Après une heure ou deux employées à ces occupations de départ, on se sépara. La princesse Clémentine et son mari, le prince Auguste de Saxe-Cobourg, leurs trois enfants et une fille du duc de Nemours prirent l'une des berlines et partirent avec l'intention de se rendre à Eu. Louis-Philippe, la reine, le duc de Montpensier, la duchesse de Nemours et ses deux fils, ainsi que les personnes qui les accompagnaient, montèrent dans l'autre berline et dans l'un des deux omnibus, et prirent la route de Dreux, où ils arrivèrent dans la soirée. Ils eussent pu gagner Eu directement, mais un sentiment pieux entraînait la malheureuse reine sur le tombeau de ses enfants pour y verser les pleurs des derniers adieux.

A Dreux, sur la haute colline qui domine la ville, s'élevaient les restes d'un vieux château que Louis-Philippe a restauré, et où il a fait construire une chapelle, sépulture de sa famille. Là reposent son fils aîné le duc d'Orléans, sa sœur madame Adélaïde, et la princesse Marie, entoués de fleurs et de ballons, aux arts et à toutes les affections qui l'entouraient. Ce fut dans ce château, au milieu de ces tombes, que Louis-Philippe vint chercher un refuge dans la nuit du 24 février 1848.

Il s'endormit, épuisé de fatigue et d'émotions, mais bercé par l'illusion d'une pensée qui adoucissait l'amertume de ses douleurs ; il espérait encore que son petit-fils, le comte de Paris, serait accepté comme son successeur au trône de France. La nouvelle de la république proclamée et de sa dynastie déchue devait le réveiller.

La duchesse d'Orléans et le comte de Paris avaient été reçus aux Invalides par le général Petit, et sans empressement, avec froideur même, par le gouverneur, le maréchal Molitor ; les grilles de l'Hôtel avaient été fermées, après leur entrée. MM. de Mornay, Jules de Lesayrie, Roger (du Nord), le général Gourgay, le duc d'Elchingen, deux ou trois dames, des personnes de la suite de la duchesse, et les quelques gardes nationaux qui avaient aidé à sa retraite, se groupaient auprès d'elle et escortaient son malheur de leur fidélité. Bientôt survinrent de nouveaux individus revêtus du costume de la garde nationale. Les regards surpris eurent peine à reconnaître dans l'un d'eux le duc de Nemours. Le cœur maternel de la duchesse fut promptement rassuré sur son fils le duc de Chartres.

Après les premiers moments de trouble et de confusion, au milieu d'allées et de venues incessantes, on parut songer à ce qu'il fallait faire.

Devait-on tenter un dernier effort pour proclamer la régence et sauver la monarchie ? La duchesse d'Orléans, le comte de Paris et le duc de Nemours aux Invalides ; les troupes à l'École-Militaire ; M. Barrot au ministère de l'intérieur ; M. Vissac, le mont Valérien, les forts détachés au pouvoir de l'armée ; c'étaient là des points d'appui qui permettaient d'espérer encore. MM. de Mornay et Jules de Lasteyrie prirent mission d'aller s'entendre avec M. O. Barrot.

On se le rappelle, M. O. Barrot n'avait pas attendu de communications pour agir. Mais le refus de M. Berger et les nouvelles de l'hôtel de ville l'avaient plongé dans l'abattement. Ne songeant plus qu'au salut de la duchesse d'Orléans, du comte de Paris et du duc de Nemours, il avait prié MM. d'Aragon, Luneau, Biesta et Pagnerre d'aller les sauvegarder de tout péril. Plus tard il suivit ses messieurs.

Ces délégués de la dernière heure, après quelques difficultés à la porte des Invalides, parvinrent auprès de la duchesse. M. Biesta fit le récit des faits. La duchesse écouta avec une vive attention, tout en conservant le calme apparent de sa physionomie. Cependant les émotions de son âme se révélaient par des exclamations significatives : " Quel aveuglement !... Je l'ai dit assez souvent !... on n'a rien voulu entendre !... N'y a-t-il donc aucun moyen de sauver la couronne de mon fils ? "

Déjà, au pont tournant, M. Biesta avait transmis à la duchesse le conseil de M. O. Barrot de monter à cheval et d'aller à l'hôtel de ville. Il proposait encore les moyens d'action : " Tout n'est pas perdu. Une résolution prompte, hardie, peut dompter le sort et ramener la fortune. Que la duchesse se place auprès de M. O. Barrot, au ministère de l'intérieur ; là, qu'elle présente à la population, à la garde nationale, le tableau attristant d'une femme et d'un enfant réclamant les droits héréditaires d'une monarchie libérale et constitutionnelle, en faisant appel à la générosité de la nation. Au besoin, qu'elle se jette à l'École-Militaire ou à Vincennes, au milieu des troupes restées fidèles, et qu'elle tente un sublime ef-

fort." M. Biesta fit impression sans convaincre. M. de Mornay dit à la duchesse de consulter M. Pagnerre. M. Pagnerre voyait les faits sous un point de vue absolu, opposé à celui de M. Biesta ; il n'hésita pas à le déclarer. Il n'avait d'ailleurs accepté de M. O. Barrot d'autorisation que celle de veiller au salut personnel de la duchesse. Il devait donc le dissuader d'aller au ministère de l'intérieur, où le péril était évident, et où il n'y avait aucune défense possible. Le plus sûr était de rester quelques heures aux Invalides et d'attendre sans crainte l'issue des événements. " Mais croyez-vous que l'on ne viendra pas nous y attaquer ? " répliqua la duchesse. M. Courtais, qui partageait les opinions et la pensée de M. Pagnerre, fit une de ces réponses qu'inspire la vue d'une grande infortune : " Nous ne le savons pas, madame ; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'avant d'arriver jus qu'à vous il faudra passer sur nos cadavres. "

La délibération dura quelque temps encore. Tout à tour MM. d'Aragon, Luneau, de Mornay émettent leur opinion. Après avoir consulté les personnes de son entourage et conféré avec le duc de Nemours, la duchesse déclara qu'elle n'irait pas au ministère de l'intérieur, qu'elle attendrait aux Invalides.

Le cœur de la femme est incessamment ouvert aux tendresses, aux sentiments pieux. Dans ces perplexités, en ce moment où elle se sentait hantée entre une couronne et l'exil, la duchesse regretta amèrement d'avoir laissé aux Tuileries une feuille de palmier nain et quelques petits objets, reliques du duc d'Orléans, talismans sans doute pour ses enfants ; elle avait envoyé les chercher. — Ils lui furent remis par M. Cuboche de Morville, un des gardes nationaux qui s'étaient opposés à la dévastation des appartements du prince.

Vers six heures, M. O. Barrot arriva ; il paraissait triste et résigné. Il accourait prévenir la duchesse d'Orléans et le duc de Nemours que le gouvernement provisoire était installé à l'hôtel de ville, que le bruit de leur retraite aux Invalides circulait dans Paris, et qu'une colonne de combattants se disposait, lui avait-on rapporté, à marcher sur l'hôtel. Suivant lui, il n'était plus d'espérer ; tout conflit n'aboutirait qu'à verser un sang inutile. Il fallait élarger aux yeux l'horreur d'un massacre sans résultat. Il termina par ce double conseil, sur lequel il insista auprès de la duchesse, de se réunir à Louis-Philippe et d'attendre.

Chaque des personnes présentes ne semblait plus se préoccuper que de son salut personnel. — Misère du cœur humain ! Ceux-là sont bien rares qui se montrent fort contre l'adversité ! plus rares encore ceux qui restent fidèles et dévoués dans la chute !

La duchesse d'Orléans, le comte de Paris, le duc de Nemours sortirent des Invalides par une petite porte du jardin ouvrant sur le boulevard. M. de Mornay donnait le bras à la duchesse. M. Biesta au duc de Nemours ; M. d'Aragon tenait le comte de Paris par la main. Deux aides de camp suivaient. On prit le boulevard jusqu'à la rue de Monsieur, n° 12. C'était la demeure de Mme de Montesquiou, qu'ils y avait devancés.

Peu après, la duchesse et son fils montèrent dans un coupé à un cheval avec M. de Mornay, qui les conduisit au château de Ligny, propriété de M. A. de Montesquiou.

La duchesse partie, le duc de Nemours se trouva dans la rue, seul, avec MM. d'Aragon et Biesta, sans services, sans suite, ne sachant comment dérober sa tête aux haines populaires. Ces deux messieurs s'empressèrent de lui offrir l'hospitalité dans la maison de M. Biesta, rue Madame. La nuit était venue et les protégés de son obscurité. Traversant des quartiers déserts, ils arrivèrent sans que le prince eût été reconnu. — Curieux épisode des vicissitudes humaines ! le duc de Nemours, passa la nuit du 24 février dans la chambre même, dans le lit même où, la veille, M. Pagnerre était venu chercher un refuge contre les conséquences d'un mandat d'arrêt.

GARNIER-PAGES.

NOUVELLES ANNONCES

POUDRES DE CONDITION

DE CARLTON.

La meilleure Médecine pour Les Chevaux, les Vaches et les Porcs.

Nous avons obtenu à grand prix la recette de la Poudre de Condition de Carlton. C'est l'original et véritable ; et quoique facile de faire, elle n'a été découverte que par nous seuls ; elle est connue sous le nom de "POUDRE DE CONDITION". Ne vous laissez pas tromper — éviter d'acheter toute autre Poudre de Condition, qui n'est que la véritable Poudre de Carlton ; et votre troupeau, par sa meilleure apparence, la beauté de son poil, son appétit renouvelé, sa santé, sa vigueur, vous prouvera l'excellence de cette dernière. Rien ne peut égaler ces Poudres comme Médicament de Condition.

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose de ce monde pour donner de la force à un cheval, pour le rendre plus vigoureux, plus robuste, plus à même de résister à la fatigue, et à supporter les plus longs voyages, au froid, au chaud, au vent, au soleil, etc.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang de tout impur, égalent ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

Toute personne ayant un troupeau quelconque doit se servir de cette médicine ; elle est toujours à portée de la main, et elle est si facile à employer, qu'elle ne coûte rien de plus que le sucre.

Les cultivateurs qui engraisent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils trouveront leurs troupeaux en bonne santé et en état d'engraisir plus vite et bien plus sûrement.

Remarquez cet avis — Trouvez la signature de J. CARLTON COMSTOCK

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

Les paquets sont traités tous aussi gros que l'ancien paquet jeune et se detail à vingt-cinq cent.

3 avril. ap-38-33

VENTE PAR ENCAN PAR L. DEVANY. TROISIEME GRANDE VENUE A L'ENCAN D'UN LEGANT AMEUBLEMENT DE MAISON. TAPIS, COUVERTES, RIDEAUX, SERVICES A THE EN PORCELAINES, SERVICES A THE PLAQUE, HUILES, ETC. Cette vente aura lieu dans les salles d'encan, No. 159 CATHEDRAL BLOCK, Rue Notre-Dame. Samedi matin le 5 Avril courant. Venez sans faute, car tout sera vendu sans réserve. La vente commencera à dix heures précises et à midi. TROIS MONIES EN OR S'ILS LES CARAIS, et DEUX JONGS EN D'AMANT seront vendus. Conditions : ARGENT COMPTANT. L. DEVANY, Encanteur, 3 avril.

AVIS LES CREANCIERS DE FEU A. GUIMOND. En son vivant Marchand du Village St-Constant, sans préavis, a été déclaré en faillite par le Tribunal de Commerce de Montréal, le 12 Avril 1862. Les créanciers sont invités à se réunir à la séance du Tribunal de Commerce de Montréal, le 12 Avril 1862, à 10 heures précises, à l'effet de discuter le rapport de l'administrateur de la faillite. Le Tribunal de Commerce de Montréal, le 12 Avril 1862. St-Constant, 3 avril. df-33

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1862.

AVIS LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SAISONNIERS COMMUNICANT LES SAVONS DE LAI, L'ÉTÉ, sous les noms et raisons de WHEELER & CO, a ce jour, été dissoute d'accord mutuel. WM. MOLSON, W. WHEELER, Jc. Montréal, le 1

VENTES. Vente par Autorité de Justice. LE BUREAU DE LA QUATORZIÈME JOUR D'AVRIL...

GRAINES. 1862. SPECIALITE pour les GRAINES. AGRICULTEURS ET JARDINIERS.

ASSURANCES. COMPAGNIE D'Assurance Internationale SUR LA VIE, 142 Strand, London.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE DE LIVERPOOL ET LONDRES.

ADRESSES. MEDERIC LANOTOT, AVOCAT, 126, RUE NOTRE-DAME, 126.

MEDECINES. Pilules d'Ayer. Les remèdes suivants sont offerts au public comme les meilleurs et les plus parfaits...

CHEMIN DE FER. CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC. CHANGEMENTS.

Vente par Autorité de Justice. SERA VENDU SUR LES LIEUX, AU PLUS HAUT ENCHÈRE...

France et d'Angleterre. Un assortiment de GRAINES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ADRESSES. DENIS et DESNOYERS, AVOCATS, Bâtisse Sérafin, rue St-Vincent, MONTREAL.

MEDECINES. PAIN BLANC. PREMIERE QUALITE.

CHEMIN DE FER. LAURENT ET LAFORCE. Pianos et Harmoniums.

Vente par Autorité de Justice. SERA VENDU ET ADJUGE AU PLUS HAUT ENCHÈRE...

France et d'Angleterre. Un assortiment de GRAINES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ADRESSES. J. F. G. COUTU, NOTAIRE, ENCOIGNEUR DES RUES OATHILL et HERRY.

MEDECINES. POELES ALBANIAN A CHARBON. ON PEUT SE PROCURER LE NOUVEAU...

CHEMIN DE FER. HYACINTHES DOUBLES ET SIMPLES. POUR PLANTER L'AUTOMNE...

Vente par Autorité de Justice. A VENDRE DE GRE A GRE. UNE SUPERBE TERRE...

France et d'Angleterre. Un assortiment de GRAINES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ADRESSES. N. BOURASSA. PRES LE 10 OCTOBRE, JE PRENDRAI...

MEDECINES. CORBILLARDS. M. F. X. CUSSON PREND LA LIBERTÉ...

CHEMIN DE FER. NOEL ROY, TEINTURIER-DEGRASSEUR, 51, Grande rue St-Laurent, 51, MONTREAL.

Vente par Autorité de Justice. A VENDRE. PLUSIEURS LOTS A BATIR SITUÉS SUR LE CÔTÉ NORD DU CARRÉ VIGIER...

France et d'Angleterre. Un assortiment de GRAINES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ADRESSES. M. BOURASSA. PRES LE 10 OCTOBRE, JE PRENDRAI...

MEDECINES. CORBILLARDS. M. F. X. CUSSON PREND LA LIBERTÉ...

CHEMIN DE FER. NOEL ROY, TEINTURIER-DEGRASSEUR, 51, Grande rue St-Laurent, 51, MONTREAL.

Vente par Autorité de Justice. A VENDRE. LES CHASSEURS CANADIENS.

France et d'Angleterre. Un assortiment de GRAINES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ADRESSES. M. BOURASSA. PRES LE 10 OCTOBRE, JE PRENDRAI...

MEDECINES. CORBILLARDS. M. F. X. CUSSON PREND LA LIBERTÉ...

CHEMIN DE FER. NOEL ROY, TEINTURIER-DEGRASSEUR, 51, Grande rue St-Laurent, 51, MONTREAL.

Vente par Autorité de Justice. A VENDRE. LES CHASSEURS CANADIENS.

France et d'Angleterre. Un assortiment de GRAINES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ADRESSES. M. BOURASSA. PRES LE 10 OCTOBRE, JE PRENDRAI...

MEDECINES. CORBILLARDS. M. F. X. CUSSON PREND LA LIBERTÉ...

CHEMIN DE FER. NOEL ROY, TEINTURIER-DEGRASSEUR, 51, Grande rue St-Laurent, 51, MONTREAL.

Vente par Autorité de Justice. A VENDRE. LES CHASSEURS CANADIENS.

France et d'Angleterre. Un assortiment de GRAINES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ADRESSES. M. BOURASSA. PRES LE 10 OCTOBRE, JE PRENDRAI...

MEDECINES. CORBILLARDS. M. F. X. CUSSON PREND LA LIBERTÉ...

CHEMIN DE FER. NOEL ROY, TEINTURIER-DEGRASSEUR, 51, Grande rue St-Laurent, 51, MONTREAL.

Vente par Autorité de Justice. A VENDRE. LES CHASSEURS CANADIENS.

France et d'Angleterre. Un assortiment de GRAINES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ASSURANCE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

ADRESSES. M. BOURASSA. PRES LE 10 OCTOBRE, JE PRENDRAI...

MEDECINES. CORBILLARDS. M. F. X. CUSSON PREND LA LIBERTÉ...

CHEMIN DE FER. NOEL ROY, TEINTURIER-DEGRASSEUR, 51, Grande rue St-Laurent, 51, MONTREAL.